



Annexe au Règlement des tournois – Directive de la WBF et de l'EBL concernant les psychiques

Le code du bridge 2017 autorise un joueur à faire une enchère psychique pour autant qu'une telle enchère ne soit pas basée sur une entente mutuelle avec le partenaire. Si c'est le cas, ce n'est plus une enchère psychique. Dans son rapport du 30/08/2000, le comité WBF en charge du règlement définit qu'une entente mutuelle existe quand la fréquence de répétition est suffisante pour que le partenaire de celui qui a fait l'enchère puisse prendre en compte la possibilité d'un psychique, qu'il en tienne compte ou pas ; ou bien sûr dès que c'est explicitement convenu (mais dans ce cas, cela devient une enchère conventionnelle qui doit être alertée, voir pré-alertée).

Ces conventions en question doivent être communiquées à l'adversaire dans toutes les compétitions organisées sous l'égide de la WBF et en accord avec les principes suivants.

Un accord explicite que des psychiques sont possibles, ou que le système soit prévu pour se protéger contre les psychiques non convenus d'un des deux joueurs est classifié comme une convention brune.

Un accord par lequel de temps en temps une déviation majeure de la signification d'une enchère est possible, et que la nature de cette déviation peut-être anticipée, doit aussi être mentionné sur les cartes de conventions. L'entente peut-être convenue explicitement ou s'être développée par l'expérience du partenariat ou par certaines connaissances partagées mais non disponibles aux adversaires. Ces situations doivent être mentionnées sur les cartes de conventions dans la section concernant les conventions qui peuvent demander une défense spéciale et les annexes doivent donner tous les détails des situations dans lesquelles ces déviations du système peuvent arriver et des réactions de la paire dans ces situations. Quand toutes ces conditions sont satisfaites, des systèmes de ce type sont acceptables, pour autant que le système respecte les autres critères de la compétition en question.

Des enchères psychiques aléatoires peuvent donc toujours être faites comme le code le permet, sans alerte, pour autant que ces enchères ne peuvent pas être plus anticipées par le partenaire que par les adversaires.

Des principes similaires s'appliquent au jeu de la carte en défense.